

A.P.M.E.P.

VOTE 2006

Il est important que notre Association soit forte pour faire entendre sa voix à tous les niveaux (national, régional, local). Aussi, la représentation de l'A.P.M.E.P. sera d'autant plus reconnue que le nombre de votants sera grand.

Le vote annuel qui vous est demandé vous permet de participer à la vie de l'Association.

VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS, VOTEZ !

**Votre vote doit être posté avant
le 10 juin 2006***
(date de la poste - tarif urgent)

Avant de remplir votre bulletin de vote, lisez attentivement les pages qui suivent. Les résultats seront publiés dans le BGV n° 129 de juin 2006.

* En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet <http://www.apmep.asso.fr> pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée.

SOMMAIRE

- I. Modalités
- II. Rapport d'activité
- III. Rapport financier
- IV. Renouvellement partiel du Comité National
Déclarations de candidatures

I - MODALITÉS

Attention :

Conformément aux statuts votés en octobre 2000, et au règlement intérieur, il s'agit de pourvoir, cette année, 14 sièges du Comité National (la moitié des sièges régionaux). Ainsi tous les adhérents sont donc appelés à voter sur :

1. **le rapport d'activité**
2. **le rapport financier**
3. **et SEULS les adhérents des Régionales CONCERNÉES** sont appelés à voter pour renouveler leurs représentants au Comité National

POUR VOTER

- 1 - Dans les pages qui suivent, **prenez connaissance** du rapport d'activité, du rapport financier, ainsi que des déclarations des candidats au Comité National.
- 2 - **Remplissez** le bulletin de vote.
- 3 - **Introduisez** votre bulletin de vote dans l'enveloppe bleue qui ne doit porter aucune mention manuscrite.
- 4 - **Introduisez** l'enveloppe bleue dans l'enveloppe d'expédition sur laquelle vous aurez noté vos nom, prénom, Régionale et signature ; postez dès que possible (vous faciliterez ainsi le travail bien lourd du secrétariat).

Date limite d'envoi : 10 juin 2006*

* En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet <http://www.apmep.asso.fr> pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée

II – RAPPORT D'ACTIVITE 2005

Présenté par le Bureau National

Le Comité National a examiné le rapport comme le prévoient les articles 7 et 9 des statuts, lors de sa séance du 25 Mars 2006 et a approuvé sa présentation au vote des adhérents.

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

Comme l'année dernière, ne figureront, dans ce rapport, que les actions de l'APMEP. On trouvera dans la plaquette « Visages de l'APMEP 2005-2006 » la présentation de notre Association, les brochures nouvelles.

Cette plaquette est mise à jour tous les ans en fin d'année scolaire et son contenu est approuvé par le Comité de juin, depuis juin 2004.

CHAPITRE 2 : LE TRAVAIL INTERNE

2.1 LES LIEUX DE TRAVAIL DANS L'ASSOCIATION

2.1.1 Le Comité

Le Comité s'est réuni les **19 et 20 mars**, les **18 et 19 juin** et les **26 et 27 novembre**.

Relevé de décisions du Comité des 19 et 20 mars 2005

- **Adoption du rapport d'activité et du rapport financier 2004**
- **Formation des maîtres**

Le Comité vote, à l'unanimité, le texte suivant:

Le projet de loi d'orientation sur l'école, adopté par l'Assemblée Nationale le 2 mars 2005, prévoit notamment un changement de statut des Instituts de Formation des enseignants: « Dans un délai de trois ans les IUFM prennent le statut d'école faisant partie d'une université ». Un amendement visant à lui conserver un budget et un recrutement propres a été rejeté et l'APMEP s'en inquiète.

L'expérience des IREM nous montre les fragilités et les menaces potentielles liées à l'absence de l'autonomie des moyens financiers ou en terme de personnels.

C'est pourquoi l'APMEP rejette ce point du projet dans ses termes actuels et demande qu'il soit revu afin de garantir aux futurs instituts de formation des enseignants leur autonomie de moyens, en termes de budget et de recrutement comme c'est le cas pour bon nombre d'écoles d'ingénieurs.

- **Concours des professeurs des écoles**

L'APMEP a pris connaissance du document de travail du Ministère sur le futur concours de recrutement des professeurs d'école. Elle réaffirme son attachement à un concours national par une épreuve de mathématiques, unique pour tous les candidats. Elle se félicite du fait que, pour la première fois, un programme de concours portant sur les mathématiques soit défini.

Elle s'inquiète de la disparition de la mention explicite d'analyses de productions d'élèves et de documents pédagogiques qui permettaient d'introduire une dimension professionnelle dans l'épreuve mathématique du concours, dimension nécessairement fondée sur la didactique des mathématiques. Ces analyses ont montré leur pertinence pour mieux discriminer les candidats relativement à leur aptitude à l'enseignement

L'APMEP souhaite que cette dimension soit explicitement réaffirmée.

L'APMEP souhaite que « la mise en œuvre en situation d'enseignement de certaines des notions » se limite au primaire et au début du collège.

- **La place des mathématiques dans les sections scientifiques du lycée**

Dans un premier temps le Comité se prononce pour **l'augmentation du poids relatif des sciences à l'intérieur de la section S.**

Il vote ensuite le principe de la **différenciation la plus rapide possible de la terminale S**, avec redistribution des horaires dans le bloc scientifique (ceci sans préjuger de quelque position à venir que ce soit sur la classe de 1ère).

Relevé de décisions du Comité des 18 et 19 juin 2005

- **Élection du nouveau Bureau**

Le Bureau proposé par Michel Fréchet est élu à l'unanimité :

Président:	Michel FRECHET
Vice président	Laurent Breitbach
Secrétaire générale	Pascale Pombourcq
Trésorière et chargée des relations avec les Régionales	Delphine Bourgeois
Responsable collège	Gérard Coppin
Responsable lycée et enseignement supérieur	Marc Roux
Responsable lycée et relations avec la presse	Bruno Descroix
Responsable lycée professionnel	Marie-José Baliviera
Formation des maîtres et premier degré	Richard Cabassut
TICE	François Couturier

- **Changement de statuts:**

Les changements de statuts ont été adoptés par les adhérents à presque 90%.

La demande de reconnaissance d'utilité publique est en cours.

Modification de l'article 9	Ajout de l'article 10 bis
Nombre de votants: 1 542	Nombre de votants: 1 542
Bulletins blancs ou nuls: 18	Bulletins blancs ou nuls: 20
Suffrages valablement exprimés: 1 524	Suffrages valablement exprimés: 1 522
Pour 1 369: 89,83%	Pour 1 339: 87,98%
Contre 18: 1,18%	Contre 22: 1,45%
Abstention 137: 8,99%	Abstention 161: 10,58%

- **Acquis, positions et revendications**

Le Comité vote le texte, à paraître dans la nouvelle plaquette 2005 - 2006, qui portera sa signature.

- **Cotisations et abonnement**

Le Comité approuve le tableau des tarifs proposé par le Bureau ainsi que la ristourne aux Régionales.

Relevé de décisions du Comité des 26 et 27 novembre 2005

- **Le baccalauréat**

Les nouveaux points en faveur desquels le Comité s'était prononcé en juin ont été publiés dans le BGV n° 118. Le Comité vote, à l'unanimité, leur soumission au vote des adhérents en mai 2005.

- **Journées Nationales**

Le Comité vote à l'unanimité, moins sept abstentions, le texte suivant:

L'APMEP demande que l'épreuve de mathématiques au baccalauréat S comporte :

- *une épreuve sur 4 points, qui se déroule dans le laboratoire de mathématiques de l'établissement. Cette épreuve évalue, comme en physique et en SVT, un TP pris dans une liste préétablie de sujets traités pendant l'année. L'élève dispose de divers outils, ordinateurs, calculatrices, instruments de géométrie, qu'il utilise à sa guise.*
- *une épreuve de quatre heures, à sujet national, pour laquelle la calculatrice reste autorisée, sur des modèles réglementés.*

L'APMEP propose que ce type de dispositif puisse être applicable à d'autres séries.

- **CAPES mention complémentaire**

Le Comité approuve, à l'unanimité moins deux abstentions, la motion suivante sur le CAPES mention complémentaire mathématiques:

L'APMEP juge indispensable que le recrutement des enseignants de mathématiques prévoie une formation sur les contenus mathématiques et sur

la didactique des mathématiques. En l'état actuel, le CAPES mention complémentaire mathématiques ne prévoit pas de formation portant sur l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires spécifiques à un enseignant de mathématiques. C'est pourquoi l'APMEP demande la suppression de ce CAPES mention complémentaire tel qu'il est présenté par le texte du 20 août 2005.

Par ailleurs, l'APMEP s'interroge sur le caractère de non réciprocité.

- **Ristournes aux Régionales**

Michel Fréchet propose que le Comité se prononce entre les deux scénarii suivants et le statu quo.

1er scénario: mettre en place une nouvelle formule (ristourne = nombre d'adhérents * 4 + nombre de nouveaux adhérents * 8) et supprimer la ristourne aux Régionales ayant au moins 10000€: on dégagerait un fond de développement de 14 844€ pour soutenir les activités des Régionales le demandant et n'ayant pas les moyens.

2ème scénario: mettre en place une nouvelle formule (ristourne = nombre d'adhérents * 4 + nombre de nouveaux adhérents * 8) et diminuer de moitié la ristourne aux Régionales ayant au moins 10000€: on dégagerait un fonds de développement de 7 422€ pour soutenir les activités des Régionales le demandant et n'en ayant pas les moyens.

Résultats du vote:

- 6 se prononcent pour le statu quo,
- 8 se prononcent pour le 1er scénario,
- 17 se prononcent pour le 2ème scénario,
- 4 abstentions.

C'est donc le scénario 2 qui sera mis en application pour le calcul des ristournes 2006.

2.1.2 Le Bureau

En 2004, le Bureau National s'est réuni **les 15 et 16 janvier, les 26 et 27 février, les 12 et 13 mars, le 22 mai, les 18 et 19 juin, les 17 et 18 septembre, les 8 et 9 octobre, le 25 octobre (Journées d'Orléans), les 26 et 27 novembre et le 1 décembre.**

En plus de la gestion interne habituelle (adhésions, élections, fonctionnement,..) de l'Association, et de la préparation des débats du Comité national et du séminaire, les principales actions menées par le Bureau ont porté sur :

Suivi du travail du groupe « Quelle école - quelles mathématiques »

Ce groupe travaille, depuis maintenant deux ans, sur un nouveau texte d'orientation.

Ce fut le thème du séminaire du 20 mai 2005 : cf. infra § 2-5. .

Quatrième édition de la plaquette « Visages 2005 - 2006 de l'APMEP ».

La partie "l'APMEP d'hier à demain" a été mise à jour, en fonction des différentes prises de position du Comité.

Poursuite de la campagne d'adhésion:

Conditions très avantageuses pour la première adhésion, tarifs dégressifs pour les jeunes collègues (indice inférieur ou égal à 438), sensibilisation des Régionales et des adhérents, étoilages des brochures, publicités (par le Bulletin vert, le BGV, les éditions Faton, ACL-les éditions du Kangourou, la Recherche, ...), frais d'adhésion très réduits : 10€ pour la première adhésion lors des Journées nationales d'Orléans;

Mise en ligne du site de l'APMEP

Devant le nombre de plus en plus importants de pages mises en ligne, nous avons décidé de réorganiser notre site <http://www.apmep.asso.fr>. Le nouveau site est opérationnel depuis septembre 2005.

Un forum avec modérateur, ainsi qu'un espace mutualisation, sont en cours de réalisation (mise en ligne prévue pour avril 2006).

Mise en réseau et renouvellement du matériel informatique du local.

Suite de l'opération commencée les années précédentes. Achat d'un vidéo projecteur, de switch, ...

Rencontres avec nos partenaires

Pendant les Journées nationales de Caen, le Bureau a rencontré l'Inspection Générale et Régionale de mathématiques, ADIREM, CFEM, femmes et mathématiques, SMF, SMAI, UDP, UPS, SNES, SUD, SGEN et certaines associations étrangères, notamment du Maghreb.

La crise des vocations scientifiques:

Poursuite des actions entreprises des années précédentes, au sein du collectif Action Sciences. Collaboration au site <http://www.sfc.fr/ActionSciences.htm>, où sont visibles toutes les actions entreprises par le groupe.

Représentation de l'APMEP

L'APMEP a des représentants à l'ADIREM, à Animath, à la CFEM, à la FEAPM, à ActionSciences, à Objectifs sciences, l'Institut National de France, à l'Académie des Sciences, à l'INRP et dans diverses manifestations.

Relation avec les autorités.

Courriers et audiences.

PUBLIMATH

Mise à disposition de moyens de secrétariat.

EVAPM :

Poursuite de l'évaluation en 6ème et en première S.

Comptabilité de l'APMEP

Bien que les finances de l'APMEP soient saines (nous avons une année de fonctionnement d'avance), le Bureau continue de chercher à diminuer les coûts de fonctionnement de l'association:

- en cherchant des imprimeurs plus compétitifs,
- en demandant à notre secrétaire-comptable une comptabilité analytique,
- en décentralisant certaines réunions, ...

Un budget est en cours d'élaboration.

Encadrement de l'emploi - jeune.

Formation, gestion du travail et des présences.

2.1.3 Les Commissions et groupes de travail

La première réunion de chacune des sept Commissions Nationales (premier degré, collèges, lycées professionnels, lycées agricoles, lycées, formation des enseignants et enseignement supérieur) a lieu pendant les Journées nationales d'Orléans, en présence d'un membre du Bureau. Elle est ouverte à tous les adhérents. Les autres réunions sont plus particulièrement réservées aux représentants des commissions Régionales (quand celles-ci existent).

Les responsables des commissions et des groupes de travail ont été réunis le 9 octobre 2005, avec les présidents des Régionales et le Bureau National pour rendre compte de leurs activités et débattre des problèmes de recrutement des adhérents, en particulier des jeunes collègues et des moyens de faire aboutir les revendications de l'APMEP.

Les comptes rendus d'activités de chaque commission et de chaque groupe figureront dans un prochain BGV.

2.2 LES PUBLICATIONS

2.2.1 Les Bulletins

Le Bulletin Vert

Le traditionnel Bulletin « Vert » est le support écrit de référence de l'APMEP.

C'est à travers lui que, bien souvent, tant de l'extérieur que de l'intérieur, notre association est perçue.

La commission du Bulletin est placée sous la responsabilité de Christiane ZEHREN, assistée d'Henri BAREIL. Elle analyse avec sérieux et bienveillance les propositions d'articles, conseille éventuellement des modifications aux auteurs, souhaite apporter une aide à des auteurs potentiels et choisit les thèmes des dossiers pour lesquels elle sollicite des articles.

La politique éditoriale des dossiers s'est poursuivie : Maths, autres disciplines & modélisation (456), Didactique des mathématiques (n° 457), Maths, autres disciplines & modélisation II (n° 458), Journées d'Orléans (n° 459), Logarithmes et exponentielles (n°460) et Statistique inférentielle (n° 461).

Roger CUPPENS assure bénévolement, avec efficacité et compétences, le travail de mise en forme. L'imprimerie Louis Jean, de Gap (05), est chargée de la fabrication et du routage.

Le BGV

Le BGV (Bulletin à Grande Vitesse), souple et rapide dans sa réalisation et son acheminement, assure la diffusion d'informations d'actualité, rend compte des actions de l'Association, et informe notamment sur les Journées Nationales.

Cette publication bimestrielle, placée sous la responsabilité du Bureau National et du Président de l'APMEP, est en quelque sorte un bulletin de liaison entre le Bureau et les adhérents.

Jean Paul BARDOULAT en assure la rédaction avec efficacité et rigueur. La mise en page se fait avec l'aide efficace de la Gazette Ariégeoise. L'impression est assurée par l'imprimerie Corlet de Condé sur Noireau (14)

PLOT

Une équipe de rédaction a été constituée autour de Valérie LAROSE avec pour mission de faire de PLOT une revue destinée aux collègues « débutants » qui soit un outil de réflexion, d'échanges et de débats, différent du Bulletin Vert, avec un ton « nouveau ».

Après avoir choisi une liste originale de rubriques, (la parole à..., partageons nos expériences, jouons le jeu, la vie de l'association, dans nos tiroirs, associations amies) la nouvelle équipe a décidé que PLOT signifiait désormais « Partager, Lire, Ouvrir, Transmettre ».

Nicole TOUSSAINT, assistée de Jean FROMENTIN, assure bénévolement avec efficacité et compétence le travail de mise en forme. L'imprimerie Louis Jean de Gap (05) est chargée de la fabrication et du routage.

2.2.2 Les brochures

La détermination et l'efficacité d'Henri BAREIL, responsable des publications, ont permis à l'APMEP de diversifier les brochures mises à la disposition des adhérents à des prix souvent très avantageux.

Jean BARBIER, toujours bénévole et dévoué, assure la mise en forme des brochures éditées par l'APMEP.

En plus de la plaquette gratuite « Visages 2004-2005 de l'APMEP », à la fois catalogue des publications et mémento de l'Association, il faut distinguer 4 types de brochures:

- brochures dont l'APMEP est seule responsable de la rédaction et de l'édition.

Le total bénévolat des auteurs de ces brochures mérite d'être souligné. Le Bureau les remercie tous chaleureusement de leur dévouement.

- brochures dont l'APMEP est responsable de l'édition
- brochures en co-édition (un autre co-éditeur étant maître d'œuvre)
- brochures en co-diffusion Celles-ci ont pour but d'offrir des ristournes à nos adhérents sur l'achat de bons ouvrages (et d'améliorer les finances de l'APMEP) en conformité avec la loi Lang.

On trouvera dans les plaquettes « Visages 2004-2005 de l'APMEP » et « Visages 2005-2006 de l'APMEP » les différentes brochures parues cette année 2005.

2.2.3 Le site internet de l'APMEP

Le site WEB de l'APMEP est hébergé contractuellement par l'Université de Lyon. Une restructuration complète du site a été effectuée. Le nouveau site fonctionne sous SPIP, ce qui permet une beaucoup plus grande souplesse et une plus grande réactivité.

Il est devenu un élément incontournable et précieux dans le réseau de relations de l'APMEP. Il est tenu à jour par Régis GOIFFON et Yvon POITEVINEAU sous la responsabilité du Bureau National.

L'adresse du site est : <http://www.apmep.asso.fr/>

Les informations concernant la structure et la vie de l'Association, ses prises de position sur les questions touchant à l'enseignement des mathématiques y sont et seront régulièrement diffusées. Il contient aussi des informations pratiques, qu'il s'agisse des textes réglementaires ou de manifestations sur des sujets mathématiques et propose des liens avec des sites institutionnels ou mathématiques. En particulier, des projets de programmes ou des décisions officielles mal connues des enseignants y sont et seront présentés.

L'équipe travaille sur un forum, qui est opérationnel depuis avril 2006.

2.2.4 Le site abcébat

Les informations que l'APMEP diffuse utilisent plusieurs canaux.

- Le bouche à oreille par les interventions de chacun des militants.
- Les différentes publications écrites: BGV, PLOT, le bulletin vert, les revues.
- des informations diffusées par voie électronique : citons-en quelques unes, les courriels entre différents membres, le site web dont l'adresse principale est: <http://www.apmep.asso.fr/>

Dans ce contexte, l'association se dote d'un outil supplémentaire une plate-forme destinée à héberger des groupes de travail collaboratif *abcdebatAPMEP* dont l'adresse actuelle est: <http://trg45.univ-lille1.fr/abc/apmep/>

Sur cette plate-forme chaque adhérent peut déposer ou trouver des documents avec des commentaires. Il verra là des informations réservées aux membres de l'association qui ne seront pas forcément sur le site web lequel est accessible à toute

personne susceptible de se relier à internet. C'est aussi le moyen de gérer les documents communs aux différents groupes de travail et commissions.

Les membres de l'APMEP qui participent à un groupe ont ou peuvent avoir un numéro qui leur est propre, en envoyant un courriel à François COUTURIER¹. Dans ce cas ils pourront avoir accès à des informations propres au groupe auxquels ils participent.

2.3 LE CHANTIER EVAPM

Les évaluations sixième et première S ont été effectuées. L'analyse des résultats, terminée pour la 6^e, est en cours de rédaction pour la 1^{re}S.

2.4 LA RÉFLEXION ET LA FORMATION

2.4.1 Les Journées Nationales

Organisées, cette année, par la Régionale de Caen, elles ont eu lieu du 21 au 24 octobre au campus universitaire de Caen.

Elles ont rassemblé environ 700 professeurs de mathématiques autour du thème « *Mathématiques, à la mode de ...* ».

À la tribune figuraient notamment MICHEL FRECHET, président de l'APMEP, Jacques MOISAN, doyen de l'Inspection Générale de Mathématiques, Gilles DAMMANE, Président de l'ADIREM, et des représentants des collectivités locales et du rectorat de Caen.

Le Bureau s'est présenté aux congressistes à la fin de la séance d'ouverture.

Le Bureau a rencontré un représentant de la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le Bureau s'est réuni avec ses différents invités présents ou représentés pour débattre du problème de la désaffection des étudiants pour les études scientifiques et de l'image des sciences.

Le programme de ces Journées comportait : dix conférences, un débat, 3 plages d'une trentaine d'ateliers, les réunions des Régionales, des commissions nationales, la traditionnelle assemblée générale des Journées, des expositions et des stands d'exposition de livres et de matériel pédagogique, animés par les éditeurs, les fabricants de calculatrices, les IREM, des associations amies et l'APMEP.

En 2006, les Journées nationales de l'APMEP seront organisées par la régionale de Clermont-Ferrand. Elles auront lieu à Clermont, les 26, 27 et 28 octobre 2006 autour du thème « Les mathématiques: un volcan actif? ».

2.4.2 Le groupe de travail « Journées »

Il s'est réuni le 11 décembre 2005. Le vade-mecum, destiné aux organisateurs des journées, a été finalisé. Une des idées apparue lors de la réunion de l'année dernière

¹francois.couturier@univ-fcomte.fr

est la proposition de constituer une cagnotte, alimentée par une partie des bénéficiaires. Cette cagnotte permettrait de diminuer les frais d'inscriptions et d'éponger, le cas échéant, les déficits.

Cette idée a été retenue et votée par le Comité .

2.5 LE SÉMINAIRE

Le Séminaire annuel est un lieu de rencontre privilégié pour les divers responsables de l'APMEP. Il a eu lieu les 20 et 21 mai au C.I.S.P. de Paris (XII^{ème}).

Le thème en était "Quelle école, quelles mathématiques", thème sur lequel travaille le groupe "Texte d'orientation".

Pierre LEGRAND est intervenu pour présenter ce qui se fait à l'étranger (voir Bulletin Vert 462) et Viviane DURRAND – GUERRIER nous a ensuite présenté quelques pistes au niveau didactique (voir Bulletin Vert 463°).

Les débats ont porté sur le futur texte d'orientation.

CHAPITRE 3 : RELATIONS EXTERNES

3.1 LES RELATIONS AVEC L'INSTITUTION

L'APMEP alerte les ministres, leurs conseillers, leurs directions, les députés et sénateurs, l'Inspection Générale de mathématiques, des problèmes concernant l'enseignement des mathématiques et leur fait connaître ses positions, ses propositions et ses revendications.

Relations avec le Cabinet

L'APMEP a rencontré monsieur NEMBRINI, conseiller technique chargé des questions pédagogiques le 8 juillet 2005. Les sujets abordés ont été:

- Désaffection pour les filières scientifiques
- Inadéquation horaires/programmes
- Caractère non-scientifique de la section S
- Problèmes concernant le bac S
 - ROC
 - calculatrices à grande capacité de mémoire
 - déséquilibre des notes entre maths (7 à 8) et SVT (13)
 - création de l'option sciences
- la création de groupe de suivi des programmes demandée par l'APMEP
- les thèmes de convergence
- le socle commun des connaissances
- les sections STI
- la reconnaissance d'utilité publique de l'APMEP

Plusieurs courriers ont été envoyés au cabinet du ministre:

- Le 29 mars, à Monsieur FILLON, demande de rencontre avec l'APMEP (rencontre qui a eu lieu le 8 juillet 2005 (voir plus haut)).
- Le 1er juin, à Monsieur de ROBIEN, pour exprimer les inquiétudes de l'APMEP vis à vis des ROC aux Baccalauréats S et ES, courrier resté sans réponse
- Le 30 octobre, à Monsieur SARKOZY, pour lui faire de la motion adoptée en assemblée générale des journées de Caen, concernant l'expulsion de France de certains élèves de nationalité étrangère.

Monsieur le ministre de ROBIEN a été invité aux journées nationales de Caen. Il n'a pu y participer.

Relations avec la DESCO

D'excellents contacts ont été établis et maintenus avec Véronique FOUQUAT, responsable pour les mathématiques à la DESCO.

Monsieur le Directeur Rolland DEBBASCH, directeur de la DESCO, a été invité aux journées nationales de Caen. Il n'a pu y participer.

Relations avec l'Inspection Générale de mathématiques

L'APMEP a rencontré Monsieur MOISAN, doyen de l'Inspection Générale de Mathématiques le 20 mai et le 22 octobre 2005.

Invité, Monsieur MOISAN a pris la parole lors des journées nationales de Caen (voir serveur) et a rencontré des membres de la commission lycée et du Bureau.

3.2 AVEC L'ADIREM

L'APMEP participe aux travaux de l'ADIREM, œuvre pour le maintien des IREM et soutient leurs actions au service des enseignants de mathématiques.

L'APMEP est représentée par deux de ses membres à l'ADIREM qui est elle-même représentée par deux membres au Comité de l'APMEP en qualité d'invités permanents.

L'APMEP est représentée par deux de ses membres au Comité Scientifique de l'ADIREM.

L'ADIREM et l'APMEP participent conjointement à la réalisation de la base PUBLIMATH.

Le président de l'ADIREM a été invité par le Bureau National à la tribune des Journées Nationales d'Orléans où il a pris la parole.

Le président de l'APMEP a été invité au séminaire de l'ADIREM.

3.3 LES RELATIONS AVEC LES AUTRES ASSOCIATIONS

L'APMEP invite traditionnellement à ses Journées nationales (au moins à la première journée) les associations françaises et étrangères avec lesquelles elle entretient des relations suivies, en particulier: l'AFEF, Animath, l'APHG, l'APBG, l'APISP, l'APSES, l'ARDM, la CFEM, les CRAP, la FADBEN, Femmes et Mathématiques, la SfS, la SMAI., la SMF, l'UDP, l'UPS, la FESPM, la SBPMef, MA, l'ATSM.

L'APMEP est représentée statutairement à la CFEM. Cette commission organise la participation française aux congrès internationaux ICME et gère des aides financières venant du fond de solidarité ICMI.

L'APMEP est membre du conseil d'administration d'Animath et participe activement à ses travaux.

L'APMEP et l'UPS sont chacune représentées au Comité de l'autre.

L'APMEP est représentée à Objectif sciences.

L'APMEP et la SBPMef s'invitent traditionnellement à leurs manifestations annuelles, congrès, Journées nationales, séminaire.

Le président de l'APMEP a participé aux journées de la SBPMef, à Tournay, en Août 2005 et le président de la SBPMef était présent lors des journées APMEP de Caen.

3.4 ACTIONSCIENCES

L'APMEP est représenté par deux de ses membres au Bureau du collectif ActionSciences.

Le Bureau de ce collectif s'est réuni le 4 février, le 1er avril, le 27 mai, le 1er juillet et le 2 décembre 2005.

Plusieurs courriers que le président de l'APMEP a adressés à Monsieur de ROBIEN, au nom du collectif, sont restés sans réponse.

Le site <http://www.sfc.fr/ActionSciences.htm> permet de consulter les différentes actions menées par ce collectif.

3.5 LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS DE PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES

L'APMEP est toujours membre actif de cette association.

3.6 LES RELATIONS AVEC LES SYNDICATS D'ENSEIGNANTS

L'APMEP informe régulièrement les principaux syndicats d'enseignants de ses positions, propositions et revendications.

N'ayant pu, pour des raisons de calendrier, inviter les syndicats lors des journées de Caen, l'APMEP a rencontré le SNES et le SGEN, en son local, le 14 janvier 2006.

3.7 LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

L'APMEP informe les principaux organismes de presse locaux et nationaux des positions qu'elle adopte et les a invités à la séance d'ouverture des Journées nationales d'Orléans. Seule la presse locale s'est intéressée à notre manifestation!

L'APMEP regrette le manque d'écoute tant au niveau national qu'au niveau régional des journalistes. Des interviews de plus d'une heure se résument trop souvent en une ligne dans les journaux.

3.8 PARTICIPATION DE L'APMEP À DIVERSES MANIFESTATIONS

- Salon des jeux organisé par la CFJML,
- Remise de prix aux Olympiades de Mathématiques

III - RAPPORT FINANCIER 2005

Toutes les sommes sont en euros

RECETTES	2004	2005
I. Cotisations et abonnements :	290 829,39	296 792,98
<i>Dont cotisations</i>	149 579,85	151 857,65
<i>Dont abonnements</i>	141 249,54	144 266,00
II. Publicité	7 297,67	6 100,00
III. Vente de brochures :	27 445,55	32 733,13
<i>Ventes par le national</i>	42 560,52	46 492,07
<i>Quota à disposition des régionales</i>	-15 114,97	-13 758,94
IV. Produits financiers :	16 162,59	11 360,77
<i>Intérêts du livret A (C.N.E.)</i>	1 998,08	1 151,82
<i>Produits nets (cessions de SICAV)</i>	14 164,51	10 208,95
V. Prestations de service :	10 189,74	9510,01
<i>Frais d'envoi</i>	7 491,19	7 388,12
<i>Abonnements belges</i>	120,40	0,00
<i>Abonnements jumelés</i>	157,95	0,00
<i>Conventions et redevances diverses</i>	2 420,20	2 121,89
VI. Souscription à "EVAPM"	0,00	25 166,68
VII. Produits exceptionnels :	38 189,63	32241,76
<i>Régionales :</i>		
<i>Ristournes non versées</i>	2 945,00	3 341,90
<i>Quota brochures non utilisés</i>	7 744,86	4 702,68
<i>Subvention emploi jeune et formation</i>	14 597,55	17 996,60
<i>Subvention d'exploitation</i>	6 000,00	0,00
<i>Autres produits exceptionnels</i>	6 902,22	6 200,48
VIII. Ristournes versées aux régionales	-20 696,30	-20 352,80
TOTAL DES RECETTES	369 418,27	393 552,53

DEPENSES	2004	2005
I. Publications	118 130,69	105 126,75
6 Bulletins	46 315,65	41 648,68
6 BGV	16 196,48	12 309,66
4 Plot	12 416,10	11 649,96
Nouvelles brochures (y compris en coédition ou codiffusion)	9 543,74	26 231,94
Réédition de brochures	18 000,66	0,00
Achat publications pour co-diffusions	15 658,06	13 286,51
II. Vie de l'Association	271 277,71	278 883,47
1. Frais de fonctionnement (détails ci-dessous)	79 376,83	67 762,24
- Impressions diverses : appels de cotisation; bulletins de vote, bulletins d'adhésion, étiquettes, ...	20 607,42	9 438,11
- Charges administratives : papiers à lettres, enveloppes, ...	14 105,90	11 385,53
- Locaux : charges, chauffage, éclairage, téléphone, assurances, impôts, ...	29 673,20	28 143,12
- Location : machine à affranchir, photocopieuse, salle de réunions	8 224,58	8 072,22
- Maintenance matériel	6 765,73	5 723,26
2. Traitement des employés, cotisations et charges sociales	97 038,11	108 547,65 dont emploi-jeune : 20358,77
3. Personnels extérieurs : honoraires	4 400,00	4900,00
4. Dons, libéralités et cadeaux	15,00	160,00
5. Remboursement de frais : <i>Bureau, Comité, Commissions, Séminaire, timbres, téléphone et frais divers des responsables de l'association</i>	90 447,77	102 513,58

DEPENSES	2004	2005
III. Frais de port et de routage :	48 235,56	47 236,31
<i>Routage et port du Bulletin</i>	16 393,19	15 514,78
<i>Port BGV</i>	5 834,11	7 026,24
<i>Routage et port de PLOT</i>	6 262,02	6 711,80
<i>Port et routage matériel de vote</i>	3 654,29	3 553,90
<i>Appels de cotisations</i>	4 888,78	6 235,67
<i>Port brochures</i>	9 490,10	6 479,92
<i>Collecte courriers</i>	1 713,07	1 714,00
IV. Frais EVAPM	297,00	6 736,69
V. Charges exceptionnelles (détails ci-dessous)	20 177,79	21 819,23
<i>1. Subvention et publicité</i>	1 300,00	0,00
<i>2. Reversement abonnements jumelés</i>	1 770,63	1566,55
<i>3. Dotations aux amortissements</i>	13 501,82	11 247,96
<i>4. Frais divers</i>	3 605,34	9 004,72
VI. Variation du stock	-37 745,00	-4 921,80
TOTAL DES DÉPENSES	420 373,75	454 880,72
RÉSULTAT	-50 955,48	-61 328,19

BILAN AU 31 / 12 / 2005

ACTIF	EXERCICE 31.12.2005			EXERCICE 31.12.2004
	VALEUR BRUTE	AMORT. PROV.	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	<u>26 539</u>	<u>25 263</u>	<u>1 276</u>	<u>3 036</u>
Autres immobilisations incorporelles				
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Constructions	114 337	51 090	63 247	65 533
Autres immobilisations corporelles	99 161	90 690	8 472	13 925
<u>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</u>	<u>240 037</u>	<u>167 043</u>	<u>72 994</u>	<u>82 495</u>
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
<u>STOCKS</u>				
Matières ou marchandises	205 339		205 339	200 417
<u>AVANCES ET ACOMPTES</u>	<u>2 500</u>		<u>2 500</u>	
<u>CRÉANCES</u>				
Créances clients et comptes rattachés	16 140		16 140	7 095
Autres créances d'exploitation	14 740		14 740	27 756
<u>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</u>	<u>355 573</u>		<u>355 573</u>	<u>348 471</u>
<u>DISPONIBILITES</u>				
Banques – CCP – autres Caisse	41 398		41 398	97 966
<u>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</u>	<u>14 169</u>		<u>14 169</u>	<u>13 073</u>
<u>TOTAL ACTIF CIRCULANT</u>	<u>649 859</u>		<u>649 859</u>	<u>694 778</u>
<u>TOTAL DU BILAN</u>	<u>889 896</u>	<u>167 043</u>	<u>722 853</u>	<u>777 273</u>

BILAN AU 31 / 12 / 2005

PASSIF	EXERCICE 31.12.2005	EXERCICE 31.12.2004
<u>CAPITAUX PROPRES ET RESERVES</u>		
Réserves	594 577	645 533
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		
<u>SITUATION NETTE</u>		
	<u>-61 328</u>	<u>-50 955</u>
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES</u>		
	<u>533 249</u>	<u>594 577</u>
 <u>DETTES</u>		
<u>DETTES FINANCIERES</u>		
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit Emprunts et dettes financières	6 831	4 131
 <u>DETTES D'EXPLOITATION</u>		
Dettes financières et comptes rattachés	18 388	27 004
Dettes fiscales et sociales	21 263	18 497
Autres dettes	42 412	39 932
 <u>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>		
	<u>100 709</u>	<u>93 132</u>
 <u>TOTAL DETTES</u>		
	<u>189 604</u>	<u>182 696</u>
 <u>TOTAL DU BILAN</u>		
	<u>722 853</u>	<u>772 273</u>

COMMENTAIRES

1. RAPPORT FINANCIER

Tous les résultats sont donnés **hors taxes**.

Ce rapport financier respecte les règles de comptabilité pour la présentation du bilan. Ainsi toutes les sommes correspondent à l'année comptable 2005.

En plus du rapport financier, vous trouverez le bilan au 31 décembre 2005 afin de vous donner une idée plus précise de la situation financière de l'Association.

Côté Recettes :

I. Cotisations et abonnements

Ce montant correspond aux cotisations et abonnements de l'année 2005 : c'est le chiffre d'affaires "comptable". En effet, fin 2005, les cotisations perçues sont celles de l'année 2006 et non celles de l'année 2005.

Désormais nous distinguons « **Cotisations** », qui correspondent à l'adhésion à l'Association, et « **Abonnements** » qui correspondent au choix du BGV et/ou du Bulletin Vert et/ou de PLOT.

Nous avons plus de recettes que l'année précédente. Cela est dû aux augmentations du tarif des cotisations et non à une hausse du nombre d'adhérents (en effet pour l'année 2005 : perte d'environ 200 adhérents).

II. Publicité

Cela correspond aux publicités parues dans les Bulletins Verts de 2005.

III. Vente de brochures

Cela correspond aux brochures commandées en même temps que le paiement des cotisations et aux brochures vendues par correspondance.

IV. Produits financiers

Selon les disponibilités de la trésorerie, nous achetons ou vendons des SICAV et nous dégageons ainsi des recettes.

V. Prestations de service

Certains collègues français s'abonnent par notre intermédiaire à l'Association belge des professeurs de mathématiques de langue française, et vice versa. Chaque année nous faisons le bilan et l'association qui a le plus encaissé reverse sa part à l'autre : cette année, c'est nous qui devons de l'argent à nos amis belges.

VI. Souscription à "EVAPM"

Tests de Sixième et de Première cette année.

VII. Produits exceptionnels

En 2005, les Régionales d'Aquitaine, de Lille, de Nantes, de Nice-Corse et de Guadeloupe n'ont pas touché leur **ristourne en "liquide"** car elles n'ont pas envoyé les documents nécessaires.

Les sommes non versées aux Régionales restent à la disposition du National.

Figure aussi le montant des **ristournes en brochures** non utilisées par les Régionales.

La « Subvention d'exploitation », figurant en 2004 pour un montant de 6000 € ne figure plus en 2005 : il s'agit de la « **cagnotte des Journées** » alimentée par les régionales organisatrices suite à un vote du Comité. Elle se trouve désormais dans les comptes de bilan, en fond de réserve. Les 6000 € de Pau ont été abondés par 4 500 € venant des Journées d'Orléans. Depuis une avance de 4000 € a été faite pour les Journées de Clermont-Ferrand.

VIII. *Ristournes aux Régionales.*

Elles sont indiquées en négatif dans les recettes, pour des raisons comptables : des recettes prévues et non effectuées.

La somme indiquée correspond à ce qui sera susceptible d'être versé aux Régionales en 2006. Cette somme est calculée à partir des adhérents 2005, elle doit donc figurer dans le rapport financier 2005 (voir préambule).

Côté dépenses :

I. Publications

Six Bulletins, six BGV, quatre PLOT, nombreuses éditions de brochures et rééditions, ainsi que des co-diffusions.

II. Vie de l'Association

2) Traitement des employés

Nous employons à Paris une secrétaire et une comptable à plein temps et un personnel chargé de l'entretien. De plus, une secrétaire à mi-temps travaille à Besançon en rapport avec les tests EVAPM, PUBLIMATH et la composition de brochures. Nous avons aussi, depuis mai 2002, un « emploi-jeune » dont le salaire est légèrement supérieur à la subvention que nous touchons (Cf. Recettes « Autres produits exceptionnels »).

3) Personnels extérieurs :

Il s'agit de la société de comptabilité qui supervise le travail de la secrétaire comptable

4) Remboursement de frais : ce poste, important (à comparer avec les recettes liées aux seules « cotisations »), est en nette augmentation par rapport à 2004.

III. Frais de port et de routage

Pour le Bulletin Vert et PLOT, le port comprend la manutention et les frais postaux.

Pour le BGV (ancienne formule), les frais de port comprennent seulement les frais postaux, tandis que les frais de manutention sont inclus dans les frais d'impression.

IV. Frais EVAPM

Ils correspondent aux frais de fabrication et d'envoi des tests EVAPM 6° et 1°, ainsi qu'au stockage et à l'affranchissement des brochures EVAPM

V. Charges exceptionnelles :

1. Subventions et publicité : 0 cette année : nous n'avons pas eu à déboursier de l'argent pour des organismes tels ICME ou pour des publicités payantes.
2. Reversement abonnements jumelés et cotisation à la FEAPM
Cela correspond à ce que nous reversons aux associations pour lesquelles des abonnements jumelés sont proposés (APISP et UDP).
- 3) Dotations aux amortissements
C'est la dépréciation, constatée au cours de l'exercice, sur l'ensemble des investissements en immobilisations (amortissements sur la construction, le mobilier, l'agencement, le matériel informatique, ...). La baisse indique que nos équipements sont en voie d'amortissement.
- 4) Frais divers
Cela correspond, pour l'essentiel, à l'annulation de l'écriture de 6 000€ passée l'an dernier en recettes, concernant la « cagnotte des Journées », afin de transférer cette somme dans le fonds de réserve. Y figurent de plus des différences de versement sur certaines factures ou cotisations, à des créances irrécouvrables et à divers frais bancaires.

V. Variation du stock

Variation du stock = valeur du stock final (au 31/12/2005) - valeur du stock initial (au 1/1/2005). C'est une dépense négative, d'autant plus grande en valeur absolue que nous avons investi en brochures.

2-BILAN.

Il est fourni par l'expert comptable et indique la « richesse » globale de l'Association.

On y lit que l'exercice 2005 est déficitaire de 61 328,19€

Le déficit a été comblé en puisant dans le livret d'épargne (qui est inclus dans la ligne « disponibilités », d'où une forte baisse de ces « disponibilités »)

Par ailleurs le montant des valeurs mobilières de placement reste voisin du budget annuel de l'Association.

Des économies ont été réalisées, et devraient se poursuivre, grâce au changement d'imprimeur. Mais nous avons dépensé plus sur d'autres postes, comme les charges de personnel (dû à un rattrapage des primes d'ancienneté) et les remboursements de frais.

Nous continuons de puiser dans nos fonds de réserves et ils seront épuisés dans quelques années si nous ne parvenons pas soit à augmenter nos recettes (mais peut-on avoir plus d'adhérents ou tout au moins ne plus en perdre ?) soit à diminuer nos dépenses (un budget prévisionnel est envisagé pour les années à venir).

Conformément aux articles 7 et 9 des statuts de l'Association, ce rapport a été présenté au Comité le 26 mars 2005.

Delphine BOURGEOIS et Christiane ZEHREN

IV – RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITE NATIONAL

Conformément aux statuts votés en octobre 2000, le quart du Comité National est à renouveler en 2006, soit la moitié des sièges régionaux

Cette année, il y a des candidats dans toutes les Régionales dont les sièges étaient renouvelables.

Les élections se déroulent par correspondance, conformément à l'article 11 du règlement intérieur.

DECLARATIONS DE CANDIDATURE

BOURGOGNE

Titulaire : Françoise BERTRAND (Collège Les Franchises, Dijon)

Suppléant : Gérard LAVAU (Lycée Carnot, Dijon, CPGE)

Profession de foi : J'enseigne en collège et suis adhérente à l'APMEP depuis plus de vingt ans. Je fais partie depuis quatre ans de l'équipe Rallye Champagne-Ardennes et je participe aux travaux du groupe JEUX de l'APMEP.

J'ai trouvé aux différentes réunions (Rallye, groupe Jeux, régionale de Bourgogne et Journées Nationales) des occasions d'échange d'idées et de pratiques très intéressantes ... ces réunions étant par ailleurs toujours très conviviales.

Je pense que l'APMEP a besoin de tous ses adhérents. Pourquoi pas moi?

J'ai donc décidé d'être candidate au Comité National.

CLERMONT-FERRAND

Titulaire : Anne CROUZIER, (Lycée Virlogeux, Riom).

Suppléant : Yvette GUYOT, (Lycée René Descartes, Courmon).

Professions de foi : Professeur agrégée et adhérente de l'APMEP depuis 1978, j'ai eu une carrière d'enseignante assez mouvementée qui m'a permis de pratiquer aussi bien l'enseignement en collège qu'en lycée dans différentes régions de France.

J'ai été pendant cette période une adhérente passive de l'APMEP mais elle m'a permis de suivre l'évolution de l'enseignement des maths.

Installée en Auvergne depuis maintenant une dizaine d'années, j'y ai trouvé un groupe de collègues passionnés par leur métier et c'est ainsi que je me suis sentie concernée par l'action de l'APMEP.

Nous devons témoigner de la réalité de l'enseignement des maths en France, mais aussi proposer de nouvelles pistes. Comment donner du sens aux mathématiques que l'on enseigne, comment faire pour que nos élèves y prennent plaisir, mais aussi comment faire accepter que l'apprentissage de certains savoirs fondamentaux soit un travail exigeant ?

Je suis actuellement membre du bureau de l'APMEP de Clermont Ferrand, et participe à l'organisation des Journées Nationales de 2006.

Ma candidature montre mon engagement dans l'effort de notre Régionale pour retrouver vitalité et dynamisme, au service des collègues de mathématiques.

Anne CROUZIER

Professeure certifiée depuis 1976, enseignante en collège pendant vingt ans, puis en lycée depuis 1996 à Cournon d'Auvergne.

Adhérente à l'APMEP, membre de l'IREM de Clermont-Ferrand, membre du comité d'organisation des Journées Nationales APMEP 2006.

Yvette GUYOT

GRENOBLE

Titulaire: Geneviève MARTIEL (Lycée International Europole, Grenoble). Adhérente à l'APMEP depuis 1995, membre du comité régional depuis 2001 et actuellement secrétaire de la régionale de Grenoble.

Suppléant: Magali RODARY (collège Paul Valéry, Valence).

Adhérente à l'APMEP depuis l'IUFM, c'est à dire 9 ans, membre du comité depuis 1999 et actuellement trésorière de la régionale de Grenoble.

Profession de foi :

Seuls ou en équipe isolée, les enseignants ne peuvent faire face aux problèmes posés par l'évolution des élèves, des programmes et des méthodes d'enseignement. L'APMEP est le lieu où nous pouvons mettre en commun nos pratiques pédagogiques. Nous sommes de plus convaincues de son efficacité pour promouvoir l'enseignement des mathématiques et défendre les intérêts des enseignants. Pour participer à cette mission de l'association, nous sommes candidates au Comité National en tant que représentantes de la Régionale de Grenoble.

ILE DE FRANCE :

Titulaire : Pierre FERRADOU (Collège Pasteur, CRÉTEIL).

Suppléant : Sébastien LE MOEL (Collège Pasteur, CRÉTEIL).

Profession de foi: Nous travaillons dans un collège de banlieue, population scolaire très diverse à tous égards, et situation très intéressante si on veut développer « l'égalité » des chances au collège et au lycée et pas uniquement à « Sciences Po ». Dans notre établissement, nous avons pu obtenir des heures « ateliers » pour les classes de troisième. Ces heures ne sont pas du tout un acquis définitif et peuvent être supprimées chaque année.

Nous avons avec d'autres collègues, un projet de classe « SAS », mesure transitoire à nos yeux et liée à l'obtention de moyens supplémentaires.

Mais au delà des cas « lourds », des élèves en trop grand nombre (du moins dans notre collège) ne travaillent pas ou trop peu, élèves pour lesquels nous voudrions trouver des solutions.

Des solutions qui permettent à tous, y compris les meilleurs, de progresser et qui ne laissent plus certains élèves sans aucun acquis de connaissances et de méthodes.

HAUTE NORMANDIE

Titulaire: Djaouida OULDBRAHAM (Lycée de la vallée du Cailly, Deville les Rouen)

Suppléant: François DUSSON (Lycée Marcel Sembat, Sotteville les Rouen)

Profession de foi: Enseignante au lycée d'enseignement général et technologique depuis neuf ans, je souhaiterais consacrer une partie de mon temps à développer la réflexion sur l'enseignement des mathématiques dans notre société en constante évolution social, économique, scientifique et technologique ; et œuvrer pour que chaque élève puisse progresser quel que soit son niveau et quelle que soit l'orientation choisie.

LILLE

Titulaire: Jean Luc LE CHEVALIER (Lycée J.B Corot, Douai)

Suppléant: Claire de BACKER (Lycée J.B Corot, Douai)

Profession de foi : Professeur certifié, adhérent de l'APMEP depuis mon entrée dans l'enseignement, trésorier de la Régionale de Lille depuis 1997, ancien membre du Comité National, je milite depuis toujours pour donner aux enseignants et aux élèves les moyens de développer et partager avec plaisir l'étude des richesses de l'activité mathématique.

Je suis particulièrement heureux que ma suppléante soit une jeune collègue agrégée.

LORRAINE

Titulaire : Pierre-Alain MULLER, (Collège La Carrière, Saint-Avold)

Suppléant : Daniel VAGOST, (IUT, Metz)

Profession de foi : La Régionale de Lorraine a toujours fait preuve d'un investissement important (représentants au Comité National, au Bureau de l'association, dans les différentes Commissions...) et organisation des Journées Nationales en 1999. Elle est attachée au fait de disposer de représentants des adhérents lorrains dans les débats nationaux du comité. La Régionale de Lorraine souhaite également, par la voix de ses représentants, favoriser la vie de notre Association à travers ses Régionales et leurs activités. Le Comité de la Régionale de Lorraine a ainsi désigné **Pierre-Alain Muller** (titulaire) et **Daniel Vagost** (suppléant), avec leur accord, comme candidats au mandat de représentants de la Régionale au Comité National.

LYON

Titulaire: Céline MAZOIT (Lycée A. Camus, Rillieux- la-Pape)

Suppléant: Marie Françoise DIONISI (Lycée Parc Chabrières, Oullins)

Profession de foi: Je souhaite poser ma candidature au Comité national en tant que représentante de la Régionale de Lyon et du Comité de cette Régionale, dont je fais partie. Je suis enseignante au lycée Albert Camus de Rillieux-la-Pape depuis ma titularisation en 2003 ; j'ai participé avec intérêt aux Journées Nationales d'Orléans et de Caen et cela m'a donné envie de m'investir davantage au niveau national.

MONTPELLIER

Titulaire : Isabelle GACHE (Lycée Dhuoda, Nîmes)

Suppléant : Anne-Marie CAVALIER (Lycée Jean Jaurès, St Clément de Rivière)

Profession de foi : Toute jeune enseignante (je n'en suis qu'à ma quatrième année d'enseignement), j'ai découvert l'APMEP au cours de ma formation IUFM et j'ai adhéré dès la première année. Les publications m'ont été d'une grande aide dès le début et me sont toujours très utiles. En discutant avec des collègues impliqués dans l'association, je me suis rendue compte que les idées et les revendications défendues par l'APMEP sont très proches de mes préoccupations. J'ai donc trouvé normal de m'engager davantage, tout d'abord en entrant dans le bureau de ma régionale, puis en acceptant la fonction de trésorière et aujourd'hui en présentant ma candidature au Comité.

Je pense être bien secondé dans cette nouvelle tâche par la présidente de la Régionale de Montpellier, Anne-Marie Cavalier, qui est ma suppléante.

Je crois en notre métier et en notre mission et j'espère apporter ma contribution ainsi que mes idées sur l'enseignement au sein de l'association.

NICE-CORSE

Titulaire: Vincent DAGEVILLE (Lycée Audiberti, Antibes)

Suppléant: Marc GÉRENTON (Lycée Calmette, Nice)

Profession de foi: Membre de l'association depuis plusieurs années, élu récemment président de la Régionale Nice-Corse, j'ai accepté, avec le soutien de la Régionale, de me présenter à l'élection du Comité.

Je crois que notre matière a besoin d'être défendue pour ce qu'elle est : la pratique des mathématiques permet d'acquérir une autonomie de pensée et de raisonnement ; notre matière est un élément de culture générale central dans un monde devenu très technique ; c'est de plus un outil indispensable dans d'autres disciplines.

Je crois que la défense et la promotion des mathématiques n'ont de chance d'aboutir que si elles sont collectives et je pense que l'APMEP est un des outils les plus pertinents pour atteindre cet objectif.

C'est pour toutes ces raisons que je me présente à l'élection du comité de notre association.

PICARDIE

Titulaire : Ludovic LEGRY (Lycée Marie Curie, Nogent sur Oise)

Suppléant : Rémi DUVERT (IUFM, Beauvais)

Profession de foi : Enseignant dans le département de l'Oise depuis 1997, et après huit années au lycée Condorcet de Méru, j'ai pris mes fonctions en septembre dernier dans un établissement d'une autre dimension. Si l'importance de la population scolaire est différente, les règles et limites de la science des Mathématiques sont évidemment les mêmes.

Membre du bureau de la régionale en qualité de vice-président depuis cette année, j'ai trouvé beaucoup d'intérêt à échanger au sein de l'équipe de Picardie. Ensemble, forts de nos expériences personnelles, nous formulons des propositions tendant à une évolution positive de la situation; nous avons pour cela, ainsi que dans le but de redynamiser la Régionale, ouvert notre site Web dont je suis administrateur, et publié notre premier journal.

Soucieux de rester informé des modifications concernant nos programmes et nos positions et nos conditions de travail, mais également désireux de devenir acteur au sein des instances nationales de l'A.P.M.E.P., je présente ma candidature au Comité National.

Je souhaite ainsi pouvoir apporter la contribution de notre régionale en vue de la reconnaissance de cette science indispensable au développement intellectuel et de la

mise en place des moyens adéquats pour y parvenir, mais aussi transmettre à la régionale les décisions prises par le bureau national.

Des chantiers ont été mis en place par nos collègues et il est utile de pérenniser leur action. Elle est de l'intérêt de tous si nous voulons améliorer notre pédagogie, mais aussi conserver notre centre d'intérêt et les liens qui nous unissent à l'occasion de rencontres nationales.

POITOU-CHARENTE

Titulaire : Frédéric de LIGT (Collège La Fontaine, Montguyon)

Suppléant : Sébastien PEYROT (Collège Jules Verne, Angoulême)

Profession de foi : Mon parcours d'enseignant a été assez mouvementé : des débuts dans un lycée privé parisien, l'école française de Luanda (Angola), quelques années dans un collège ZEP de la banlieue parisienne, un collège ZEP de Gironde situé en milieu rural et actuellement un petit collège rural du sud de la Charente-Maritime : le collège La Fontaine à Montlieu La Garde. Je connaissais l'APMEP depuis longtemps par ses publications mais je ne voyais pas bien ce que je pouvais y apporter. C'est lors de contacts avec des membres de l'association que j'ai été impressionné par la richesse des échanges. J'ai alors décidé de m'engager au sein de ma régionale. Membre de son bureau, je participe à la rédaction de notre revue Corol'aire, au rallye mathématique Poitou-Charentes et je viens d'achever pour son compte la réalisation d'une exposition sur le thème du cube qui va tourner dans l'académie. Si je fais partie du Comité National, j'aimerais en particulier faire avancer la réflexion sur l'aide que nous pouvons apporter aux enseignants de l'école primaire afin que leurs élèves soient mieux armés pour affronter les mathématiques du collège. Ma candidature est soutenue par ma Régionale.

STRASBOURG

Titulaire : Eric BEAUFORT (Lycée Jean Monnet, Strasbourg)

Suppléant : Jean-Pierre DAROU (Lycée Jean Monnet, Strasbourg)

Profession de foi : Je suis tout nouveau membre de l'APMEP et j'enseigne en lycée depuis cette année. J'espère être en mesure de représenter efficacement les jeunes collègues et faire part de leurs problèmes au sein du comité national.

Eric Beaufort.

Membre de l'APMEP depuis trente cinq ans, président de la régionale de Strasbourg et ancien membre du Comité National, j'enseigne en lycée. J'ai voulu laisser la place de titulaire à un jeune collègue que je me propose d'aider dans ses débuts car, à mi-mandat, je serai retraité.

Jean-Pierre DAROU